

viendrait danser autour des bûchers de l'inquisition que les bons pères ne manqueraient pas d'allumer à Paris, après les avoir rallumés à Madrid, à Lisbonne!

Paris, 5 Décembre.  
Le bruit s'est répandu que le ministère était en pleine dissolution; les spéculateurs de la Bourse ont joué en conséquence. Du reste, cette nouvelle n'a produit qu'une faible sensation.

Tribunaux.—Une question, qui intéresse au plus haut point la liberté de la presse, vient d'être, pour la troisième fois, soumise aux tribunaux, et le tribunal de Moulins, comme ceux de Bernay et de Niort, a décidé, le 26 nov.; "qu'un imprimeur n'avait pas le droit d'accorder ou de refuser ses presses; qu'il était tenu d'imprimer, sur la réquisition d'un tiers, tout ouvrage qui ne contient rien de contraire aux lois."

ERRATA.  
Dans l'article de théâtre qui a paru hier sur la représentation de Mardi dernier, second paragraphe, quatorzième ligne, au lieu de: je vous voyais souris de pitié, lisez: je vous voyais sourire, et malgré moi &c.

Nous nous voyons dans la nécessité d'avertir ceux de nos souscripteurs de la campagne qui sont en retard, que s'ils ne nous font pas parvenir, d'ici au 1er Mars prochain, le montant de ce qu'ils doivent pour abonnement à cette feuille, nous emploierons contre eux les moyens de rigueur que la loi autorise.

AVIS AU PUBLIC.  
Dans une démocratie telle qu'elle existe dans les Etats-Unis du nord, toutes les autorités émanent de la majorité des citoyens; ainsi, elles ne sont autres que les délégués ou les mandataires de cette majorité, pour faire telles ou telles choses; ainsi elles sont responsables envers le peuple souverain de tous abus de pouvoir; donc, elles peuvent être révoquées par ce souverain commandant, lorsqu'elles sont évidemment convaincues de pareils délits.

Depuis plusieurs années et notamment depuis 1820, une multitude de citoyens de la Nlle.-Orléans, n'ont cessé de se plaindre vainement d'avoir le pouvoir, entre autres d'un privilège exclusif pour l'achat et la vente de lettres, d'une contribution exorbitante sur une certaine classe de marchands détaillants, et des empiétements horribles sur la liberté, nonobstant des lois expresses à cet égard.

VENTES A L'ENCAN.  
PAR J. T. BAUDUC.  
EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de la Paroisse, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène F. Gaieunié, il sera vendus propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers, savoir:

Bureau 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourse de Hewlett, à Esclaves Jupiter, négre de 25 ans, charretier et distillateur, Washington, négre de 24 ans, charretier; Harry, négre de 25 ans; charretier; Ned, négre de 55 ans, charretier; Monday, négre de 17 ans, domestique; Patience, négre de 14 ans, domestique; Martha, négre de 15 ans, couturière domestique; Betsy, négre de 50 ans, domestique et un peu blanchisseuse.

DE L'INTERVENTION ÉTRANGÈRE.  
Le cri de la trahison vient encore de retentir dans les rangs de ceux qui ont osé faire revivre au milieu de la France constitutionnelle les saturnales de Pilnitz. Quelques gazettes étrangères, dans les lettres qu'elles envoient de Paris, ont trahi leur espoir. Ils sont les délateurs de leur propre infamie.

M. Mithouat, procureur du Roi, a conclu en faveur du rédacteur du journal, et dans une discussion pleine de force et de noblesse, il a démontré, 1o. que si les imprimeurs pouvaient, à leur gré, et sans motif légal, refuser d'imprimer un journal, ils seraient maîtres d'enchaîner et d'avilir la liberté de la presse; 2o. qu'il est impossible que le législateur ait voulu rendre illusoire la liberté de la presse qu'il a accordée à tous les Français, en donnant aux imprimeurs la faculté de les déjouer de ce droit; 3o. que les imprimeurs sont une espèce de fonctionnaires publics, obligés de prêter leur ministère toutes les fois qu'on n'exige pas d'eux l'impression d'un fait contraire aux lois.

Le bateau de remorque Livingston, Morrison, de la mer, avec 3 bricks—il rapporte qu'il n'y avait rien de nouveau.  
Bateau de remorque Post-Boy, Heriman, de la passe S. O. à midi en mer le navire Charles Wharton, York, allant à Liverpool; remorque de la mer, le brick Level, de Boston; la passe M. Mercedi à midi. Echoués sur la barre, les navires Wm. Bidger et Home. Le Mars est sorti Mardi soir. Et vue, le navire Splendid et brick Bickby. Aucun autre arrivage. En dedans de la barre, navire Ringham, devant partir. Passé dans la barre, à l'entrée de la passe S. O. les navires Washington, James, Hero, un navire nommé Lionard, et les bricks Paul Jones, Meridian et Ag. au fort, pour ce port. Au fort, brick Garland et navire Factor; Sarah-lee, échoué devant l'habitation Lacroix. Passé le Po poise au dessus de la Poverty-Point, allant en bas avec un navire à la remorque; et l'Atlas, près du même endroit, montant avec le brick Magnet et la barque McAnthe; Jendi, J. de la passe M. 18 Fév.

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 28 Dec. 1829.—Par l'hon. J. Pitot.—Madame Barran contre son mari.—La demanderesse dans cette affaire a poursuivi son mari Justin Barran, en séparation de biens, et sur preuve de l'embaras dans lequel se trouve le défendeur, et qu'il a reçu quinze cents piastres de biens paraphernaux de son épouse, il est ordonné par la cour que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse contre son mari J. Barran, le condamnant à payer pour lesdits biens paraphernaux quinze cents piastres et les frais qui seront taxes.

Conditions: Les esclaves et la propriété situés à Covington, payable le 14 Juin 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable: \$266 67 comptant \$266 67 le 25 Février 1831, et la balance du prix le 14 Juin, 1830. Et la propriété située au faubourg Delor, payable: \$1000 comptant; \$1000 à la fin de Novembre, 1830; \$1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1830: tous les paiements à terme en billets endossés à la satisfaction des Syndics et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Un seul document nous est parvenu sur ces négociations aussi abjectes qu'impudiques. Nous le croyons certain, quoique nous ne le présentons pas comme officiel. L'empereur Nicolas, peu de jours après la paix d'Andrinople, a reçu du cabinet de Vienne une lettre dans laquelle on le félicite, quoique d'assez mauvaise grâce et d'un air fort contraint, d'une paix qui a porté le deuil à Schoenbrunn. Le motif de la congratulation porte sur la nécessité de faire revivre les principes de la sainte-alliance dans un moment où les principes démocratiques des Français redoublent de violence et donnent les plus vives alarmes à l'Europe. L'empereur Nicolas a répondu que les renseignements qu'il recevait sur l'état intérieur de la France n'étaient nullement conformes à ceux qui paraissent troubler si vivement son frère l'empereur d'Autriche.

Le tribunal, présidé par M. Joubert, a condamné M. Place à imprimer la Gazette constitutionnelle de P. Miller. Dans son jugement, très soigneusement et fortement motivé, on remarque le considérant suivant: "Considérant qu'en accordant aux Français le droit de faire imprimer leurs opinions et de publier des écrits périodiques, la loi a nécessairement entendu ne point vouloir leur enlever les moyens; que cependant on ne donne pas à l'auteur le droit de l'imprimer lui-même, et en accordant ce droit exclusivement à des imprimeurs brevetés qui pourraient refuser leur service, le législateur se serait réservé la faculté de reprendre d'une main le bienfait qu'il avait accordé de l'autre."

THEATRE D'ORLÉANS.  
LEMANCHE, 21 FEVRIER 1830.  
La première représentation des Femmes Soldats, ou La forteresse mal défendue, Polio vaudoise en un acte, par M. M. Théaulon et J. de la Harpe. Précédé de LEICESTER, ou Le Château de Kenilworth, Opéra en 3 actes, paroles de M. Scribe et M. Lesclapart, musique d'Auber, joué de tout son spectacle.

Grand Bal d'Enfants, Donné par Mlle. VIRGINIE BENONI. Tous les ans avec plaisir qu'à la démanche de plusieurs familles la petite Virginie Benoni offre aux enfants de la Nlle.-Orléans un bal qui sera donné le Mardi-Gras, 23 Février, dans une salle disposée à cet effet, rue de Conti, No. 27, vis-à-vis l'Hotel Richardson, et au dessus du café de M. M. Brun et Co.

LOTTERY DE LA LOUISIANE, CLASSE EXTRA No. 1, pour 1830. Le Tirage aura lieu à la Nlle.-Orléans, Mercredi 24 Février 1830. YATES & MINTYRE, Commissaires. Loterie de 60 Numéros—9 Numéros tirés.

Un fait, pleinement confirmé par le renvoi de M. de la Bourdonnaye, est devenu évident pour l'Europe; c'est que la congrégation veut dominer et domine sans aucun partage, puisqu'elle n'admet pas même le secours du plus violent des absolutistes, lorsqu'il ne lui appartient pas. Une croisade européenne n'aurait donc pour objet que d'affermir le règne de la congrégation en France et dans le monde chrétien. C'est pour les jésuites que s'armeraient des chrétiens suivant le schisme de Photius, des chrétiens suivant les opinions de Luther, des chrétiens suivant les rites de la religion anglicane. L'empereur Nicolas prendrait en main la cause des enfants d'Iguace de Loyola que son magnanime frère, le plus tolérant des princes chassés de ses états pour leur prosélytisme incendiaire! Le roi de Prusse, si zélé pour la religion de ses ancêtres, se mettrait en marche pour l'objurer et recevoir le scapulaire des mains du père Rousin!

Le général Antonio Jose Soares, qui, à la tête du 150 régiment d'infanterie, s'était déclaré pour donna Maria lors du mouvement de Porto, était depuis 14 mois dans un cachot à Livras. Démentement ce malheureux, presque mort de faim et de misère, vit paraître devant son cachot deux assassins qui, après l'avoir abreuvé d'injures, enfoncèrent la porte de sa prison sans que la garde s'y opposât, et conduisirent ce malheureux général jusque dans la rue, l'assassinèrent, et traînèrent son cadavre dans les rues d'Elvas. Ce sort est réservé, disent ces forcenés, à tous les constitutionnels qui attendaient la mort sur l'échafaud, et qui, par des motifs particuliers, périraient autrement. Le nombre de ceux qui sont morts au château et à la tour de Saint Julien n'est pas encore connu, mais beaucoup de familles sont en deuil. C'est tout à dire.

THEATRE AMERICAIN (RUE DU CAMP). Le célèbre danseur de corde, dont les journaux ont annoncé l'arrivée, a été engagé par le directeur pour DOUZE REPRESENTATIONS, et il fera son début ce soir. Vendredi, 19 Février, L'anniversaire de la Naissance, Comédie.—Entre cette pièce et la dernière, M. Herr Chne dansera la sabotière sur la corde tendue; il exécutera plusieurs autres pas difficiles, et prendra des poses académiques, d'après les meilleurs modèles anciens et modernes.—Après quoi Fille ou Femme, Petite pièce amusante.

SALLE D'ORLÉANS. Dernière semaine du Carnaval. Samedi prochain 20 Février. GRAND BAL Paré et Masqué. On n'y admettra que les Dames qui ont reçu les billets d'invitation; elles sont priées de ne pas les exhiber afin d'éviter l'inconvénient d'être retenues à leur entrée au bal.

LOTTERY DE LA LOUISIANE, CLASSE EXTRA No. 1, pour 1830. Le Tirage aura lieu à la Nlle.-Orléans, Mercredi 24 Février 1830. YATES & MINTYRE, Commissaires. Loterie de 60 Numéros—9 Numéros tirés.

Le général Antonio Jose Soares, qui, à la tête du 150 régiment d'infanterie, s'était déclaré pour donna Maria lors du mouvement de Porto, était depuis 14 mois dans un cachot à Livras. Démentement ce malheureux, presque mort de faim et de misère, vit paraître devant son cachot deux assassins qui, après l'avoir abreuvé d'injures, enfoncèrent la porte de sa prison sans que la garde s'y opposât, et conduisirent ce malheureux général jusque dans la rue, l'assassinèrent, et traînèrent son cadavre dans les rues d'Elvas. Ce sort est réservé, disent ces forcenés, à tous les constitutionnels qui attendaient la mort sur l'échafaud, et qui, par des motifs particuliers, périraient autrement. Le nombre de ceux qui sont morts au château et à la tour de Saint Julien n'est pas encore connu, mais beaucoup de familles sont en deuil. C'est tout à dire.

Le général Antonio Jose Soares, qui, à la tête du 150 régiment d'infanterie, s'était déclaré pour donna Maria lors du mouvement de Porto, était depuis 14 mois dans un cachot à Livras. Démentement ce malheureux, presque mort de faim et de misère, vit paraître devant son cachot deux assassins qui, après l'avoir abreuvé d'injures, enfoncèrent la porte de sa prison sans que la garde s'y opposât, et conduisirent ce malheureux général jusque dans la rue, l'assassinèrent, et traînèrent son cadavre dans les rues d'Elvas. Ce sort est réservé, disent ces forcenés, à tous les constitutionnels qui attendaient la mort sur l'échafaud, et qui, par des motifs particuliers, périraient autrement. Le nombre de ceux qui sont morts au château et à la tour de Saint Julien n'est pas encore connu, mais beaucoup de familles sont en deuil. C'est tout à dire.

MICROSCOPE SOLAIRE. Le MICROSCOPE ne sera exposé que trois jours seulement, à dater d'aujourd'hui. 19 Fév. NOTICE.—The subscriber being on the point of absconding himself from the city, requests persons who have left watches with him to withdraw them by the 25th inst. Feb 11—3t VEZIAN

SALLE DE BAL, Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. SAMEDI 20 FEV. 1830. GRAND BAL Paré et masqué. Les dames ne seront admises qu'autant qu'elles auront un billet personnel. Prix d'entrée—une piastre. LUNDI GRAS, 22 FEVRIER 1830. Grand Bal Paré. Prix d'entrée:—\$1 50 cts. pour les cavaliers. Mardi Gras, 23 Février 1830. Grand Bal Paré et Masqué. Prix d'entrée:—Les dames 50 cts.—Les cavaliers \$1 50 cts. 18 Fév.

LOTTERY DE LA LOUISIANE, CLASSE EXTRA No. 1, pour 1830. Le Tirage aura lieu à la Nlle.-Orléans, Mercredi 24 Février 1830. YATES & MINTYRE, Commissaires. Loterie de 60 Numéros—9 Numéros tirés.